



Madame la Conseillère Fédérale Mesdames, Messieurs

Lorsque, aujourd'hui, devenu directeur d'institution éducative, je me remémore l'époque où vous étiez placés de force dans des foyers et des institutions, je suis pris d'un sentiment de consternation et de honte. Je suis consterné parce que vous êtes nombreux à avoir vécu dans des institutions où vous n'avez rencontré ni humanité ni bien-être, mais devoir de soumission et d'obéissance. Nous connaissons aujourd'hui, grâce à quelques-uns d'entre vous qui ont commencé à s'exprimer, certains aspects de l'injustice dont vous avez été victimes: vous avez subi des coups, des brutalités et des abus de toutes sortes. On vous a privés de repas, enfermés dans des pièces obscurcies — souvent pour des broutilles et parfois de façon purement arbitraire. L'obligation faite aux enfants de travailler était habituelle. Les enfants atteints d'énurésie nocturne étaient humiliés. Et fréquemment, vous étiez exposés à tous ces actes sans aucune protection, sans que quiconque ne se soucie de vous.

De plus, vous étiez placés de force dans des foyers et des institutions pour des motifs souvent futiles. Vous vous retrouviez là pour la simple raison qu'un de vos parents était décédé ou alors uniquement parce que vous étiez issus d'une famille pauvre.

En même temps, vous étiez nombreux à n'avoir aucune possibilité de vous plaindre auprès des responsables. La parole d'un enfant placé en institution n'avait aucun poids. Lorsqu'un enfant parlait de sa situation, il risquait de se faire accuser de mensonge, ou l'on usait de n'importe quels stratagèmes pour le faire taire.

La gravité de ces faits est d'autant plus aiguë que les enfants internés ne recevaient guère d'amour, d'affection et de considération. Combien sont-ils à s'être retrouvés, dès leur plus tendre enfance, livrés à un régime inhumain qui les a marqués à vie? La sortie du foyer ou de l'institution ne signifiait encore pas la fin de leurs souffrances, parce qu'on allait les interner dans une autre institution, par exemple dans un établissement de travail, ou parce qu'ils n'étaient pas en mesure de faire valoir leurs droits pour la simple raison que personne ne les leur avait enseignés.

Nous ne pouvons que profondément regretter tous ces événements, et malheureusement nos associations ont plutôt détourné le regard des foyers au lieu d'y regarder de plus près. Mais la principale leçon que nous pouvons tirer du passé est d'avoir la volonté d'empêcher la répétition de souffrances similaires. C'est pourquoi, il est d'une importance décisive à nos yeux de porter ces récits, ces événements et ce vécu à la connaissance de tous. Ensemble, nous devons analyser les événements passés, faire la lumière sur tant d'obscurité. Pour y parvenir, il est également de notre devoir d'ouvrir nos archives et de permettre à toutes les personnes habilitées qui le désirent d'accéder à leur histoire de vie. Concrètement, nous devons savoir quelles motivations ont présidé à tel ou tel comportement au sein des foyers et institutions. Ainsi, il est important que nous sachions par exemple quel fut l'impact de la religion ou d'autres conceptions du monde sur l'ambiance qui régnait dans ces établissements, et quel fut le rôle joué par la politique. Nous devons nous confronter à ces questions, même si les réponses risquent parfois d'être fort désagréables à entendre. Le devoir de mémoire est strictement nécessaire. L'analyse du passé doit nous permettre d'enrichir notre action éducative d'aujourd'hui.

Olivier Baud, Vice-président d'Integras Secrétaire Général de la Fondation Officielle de la Jeunesse, Genève